

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : 3ème plan autisme : renforcement des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
CH Aix et CH Salon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016 les participations financières complémentaires suivantes:
 - 20 000 € au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce CH AIX soit une participation totale pour 2016 de 157 052,96 €,
 - 20 000 € au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce CH SALON soit une participation totale pour 2016 de 164 391,30 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les deux arrêtés correspondants, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

Cette dépense globale de 40 000,00 € sera prélevée sur les crédits de paiements inscrits au chapitre 65, fonction 41, article 6558 du budget départemental de l'exercice 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

